



DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT  
COMMUNE DE MAUREILHAN

## Plan Local d'Urbanisme Modification n°3



### Pièce 2 : Plan de zonage - Extrait au 1/1 500

Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30 juin 2011  
Modification n°3 prescrite par DCM du 07 mars 2023  
Modification n°3 soumise à enquête publique du  
Modification n°3 approuvée par DCM du

Dossier n°6574

Juin 2024



#### Légende :

-  zonage
-  emplacement réservé
-  espace boisé classé
-  espace non aedificandi
-  section de route où la création d'accès nouveaux particuliers est interdite
-  P.A.E. *LES CAPITELLES*
-  classement sonore (arrêté n° 2007/01/1068)
-  zone inondable (cf. PPRI approuvé le 15/04/2009)
-  périmètre d'Orientation d'Aménagement et de Programmation
-  emplacement réservé au titre de l'art. L123-2 alinéa b

